

**Discours de Monsieur le conseiller d'État
Hans-Jürg Käser**

**Conférence de presse de la CCDJP
« Oui » à la modification urgente de la loi
sur l'asile**

le 24 mai 2013

Madame, Monsieur,

Je suis heureux de vous accueillir, ici, à la Maison des cantons, en présence de mes collègues, **Monsieur le conseiller d'État Beat Villiger, chef de la Direction de la sécurité du canton de Zoug et vice-président de la CCDJP, et Monsieur le conseiller d'État Pierre Maudet, chef du Département de la sécurité de la République et canton de Genève.** Cette conférence est pour nous l'occasion de vous présenter la position de la CCDJP quant aux modifications urgentes de la loi sur l'asile.

Tout d'abord, je tiens à faire **quelques remarques générales** quant à la nécessité de ces modifications, déjà en vigueur depuis le début de cette année.

Le programme de mesures sur lequel nous allons voter le 9 juin prochain s'inscrit dans le cadre d'un projet de réforme globale du domaine de l'asile en Suisse. Il s'agit là d'un

premier pas, **essentiel et juste**, vers une approche efficace pour lutter contre les problèmes liés à l'asile.

Le programme revêt une importance particulière pour les cantons, puisqu'il constitue un élément essentiel de cette réforme.

Les modifications de la loi sur l'asile permettent d'ores et déjà de simplifier et d'accélérer la procédure d'asile.

L'objectif est que les demandes d'asile dont les chances d'aboutir sont manifestement nulles **ne passent plus par les cantons** mais soient traitées rapidement par les organes compétents de la Confédération. Ainsi, la procédure devient plus claire aux yeux des personnes ayant déposé la demande; et cette façon de procéder **augmente la crédibilité des décisions, qui sont mieux acceptées**. La Confédération répond ainsi à une demande de longue date des cantons, qui se chargent d'exécuter ces décisions et d'organiser les départs. Il faut souligner qu'il est nettement plus difficile pour les autorités de police des étrangers d'exécuter une décision de renvoi lorsqu'il s'agit de personnes bien intégrées ayant vécu des années dans le pays et qui doivent partir du jour au lendemain.

Dans ce contexte, il faut accorder de nouvelles compétences à la Confédération en matière d'hébergement, notamment en ce qui concerne l'acquisition de nouveaux centres. La Confédération doit également pouvoir tester cette nouvelle procédure accélérée. Mon

collègue, Monsieur le conseiller d'État Beat Villiger, vous en dira plus tout à l'heure.

Parallèlement, les cantons demandent une amélioration en matière de sécurité publique. Le présent programme de mesures répond aussi à cette problématique et offre des solutions, surtout à la question du financement. Monsieur le conseiller d'État Pierre Maudet vous en dira plus sur ce point.

Convaincue de la nécessité d'améliorer de manière fondamentale la situation en matière d'asile, **la CCDJP a, dès le départ, participé activement à l'élaboration des mesures visant à accélérer la procédure d'asile.** Pour ma part, j'ai dirigé, en collaboration avec le chef de l'Office fédéral des migrations, un groupe de travail chargé d'examiner les conséquences de ces mesures d'accélération et de faire des propositions pour leur mise en oeuvre. Le groupe de travail a ainsi proposé une série de mesures – relevant également de la compétence des cantons – qui ont été approuvées **à l'unanimité** par tous les conseillers d'États chargés du domaine de l'asile présents lors de la conférence sur l'asile en janvier de cette année.

Or, comme vous le savez, dans le domaine de l'asile, l'unanimité est rare. **Mais, en ce qui concerne ces modifications, les cantons et la Confédération sont tout à fait d'accord; et nous visons le même objectif.**

Les propositions formulées par le DFJP ont donc été bien accueillies par la CCDJP et la CDAS, tout comme lors des délibérations parlementaires.

Les inquiétudes formulées par les défenseurs du référendum sont infondées. En effet, il est évident que la Suisse continuera à protéger les personnes qui sont véritablement persécutées. Les présentes modifications ne mettent pas fin à la tradition humanitaire de notre pays. Au contraire, en accélérant et en facilitant la procédure et **en luttant de manière systématique contre les abus, nous contribuerons à mieux faire accepter notre politique d'asile** et serons mesure de concentrer nos efforts sur les personnes qui sont véritablement persécutées.

C'est justement **parce que** nous voulons poursuivre notre tradition humanitaire que ces mesures doivent être acceptées.

Afin que la réorganisation du domaine de l'asile aboutisse à un système efficace et non bureaucratique, il faut la soumettre à une révision, qui est d'ailleurs déjà en cours.

La CCDJP s'attache donc à faire en sorte que cette révision obtienne la majorité le 9 juin prochain.

Je laisse désormais la parole à Monsieur le conseiller d'État Beat Villiger et vous remercie de votre attention.